

**RENCONTRE**

**« LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : QUELLE  
CONCRETISATION A L'AUNE DES DEFIS DU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE ? »**

**COMMUNICATION**

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE  
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

**RABAT  
LUNDI, 10 MAI 2016**

**Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)**

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: [contact@ires.ma](mailto:contact@ires.ma)

Site Web: [www.ires.ma](http://www.ires.ma)



**Monsieur le Représentant Résident des Nations-Unies au Maroc,  
Mesdames et Messieurs,**

Il m'est agréable de vous accueillir aujourd'hui à l'IRES dans le cadre de cette rencontre organisée en partenariat avec les Nations-Unies au Maroc sur les objectifs du développement durable et leur concrétisation à l'aune des défis du changement climatique.

Je voudrais vous remercier tous d'avoir répondu favorablement à l'invitation de l'IRES. Vos contributions seront certainement utiles pour cerner les enjeux et les défis liés à la mise en œuvre de l'agenda 2030, en procédant à la lecture croisée des objectifs y afférents, sous l'angle des impacts du changement climatique.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés par l'IRES depuis 2008 sur les questions du changement climatique et se veut une contribution au débat sur les problématiques environnementales, en perspective de la prochaine Conférence Mondiale sur le Climat (COP22) qui se tiendra au Maroc entre le 7 et le 18 novembre 2016.

Succédant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont la mise en œuvre a permis, quoique dans des proportions différenciées d'améliorer les conditions de vie dans plusieurs pays en développement, "l'agenda 2030", adopté en septembre 2015, ambitionne de donner une nouvelle impulsion aux efforts de la communauté internationale en matière de développement durable.

Les objectifs du développement durable incorporent, en principe, les préoccupations d'ordre environnemental et écologique, notamment l'objectif 13, intitulé "*Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*". La question se pose, toutefois, en ce qui concerne la prise en compte du changement climatique, en tant que question globale et transversale, au niveau des objectifs retenus, particulièrement pour ce qui est des pays en développement dont les capacités d'adaptation à ce phénomène planétaire sont encore limitées.



Facteur aggravant, le changement climatique, compte tenu de ses impacts, notamment en termes d'altération des bases productives de l'agriculture, d'accentuation des phénomènes extrêmes et d'émergence de nouvelles maladies, risque de rendre le rattrapage de l'écart de développement, encore plus difficile à réaliser entre les pays développés et ceux en développement.

De portée globale, vu qu'ils concernent autant les pays développés que les pays en développement, les 17 objectifs de développement durable traduisent une prise de conscience quant à l'importance d'infléchir les modèles de développement, jusque-là poursuivis, à l'échelle planétaire. Cette inflexion s'impose, aujourd'hui, avec acuité pour sécuriser la croissance économique, réduire les inégalités sociales et préserver le cadre naturel.

La soutenabilité des modèles de développement requiert la valorisation du capital immatériel, en tant que source de création de richesse et levier de consolidation de la cohésion sociale et de préservation du cadre naturel pour les générations futures. Au sein du capital immatériel, le capital humain, dans sa double dimension, aptitudes individuelles et aptitudes collectives, représente un poids prépondérant et doit être placé, dès lors, au rang des priorités des politiques publiques dans les pays en développement.

La lutte contre les inégalités dans leurs multiples dimensions nécessite le recours à des approches inclusives, favorisant la généralisation de l'accès des populations aux services sociaux de base, en donnant la priorité à la question du renforcement des capacités des populations vulnérables et ce, en vue de s'attaquer aux nœuds gordiens qui alimentent le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion.

Dans le cadre de cette lutte, il est important de tenir compte des menaces émergentes, au premier rang desquelles figure le changement climatique. Les impacts de ce phénomène, en termes d'altération de la sécurité hydrique, alimentaire et sanitaire, au même titre que les effets sur les déplacements forcés des populations, devraient être pris sérieusement en compte, au niveau des politiques d'adaptation à l'œuvre ou envisagées.



L'économie verte constitue une réponse appropriée pour relever en même temps les défis du développement et du changement climatique. Pour cela, il serait opportun que les pays en développement mettent en place une feuille de route de l'économie verte, à décliner sur le plan territorial et ce, en vue d'anticiper l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation, prenant en ligne de compte les considérations écologiques. L'objectif est de faire évoluer, aisément, les modèles de développement et de les orienter vers l'économie bleue, concept s'inspirant du cycle biomimétique de la nature.

La lutte contre les effets du changement climatique exige l'adoption d'une stratégie globale et intégrée pour l'anticipation des risques et la gestion des crises, liés à l'environnement, de façon générale. Cela rendrait nécessaire de repenser les politiques publiques, de manière à y intégrer effectivement la notion de réduction des risques climatiques et environnementaux.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le Maroc, qui a pu atteindre avant 2015 la quasi-totalité des Objectifs du Millénaire pour le Développement, comme en témoignent, entre autres, l'éradication de la pauvreté absolue, l'extension de l'accès des populations aux services sociaux de base et la forte diminution des inégalités de genre, est conscient des impératifs d'adaptation au changement climatique.

Il a engagé une politique de développement durable (stratégie de l'eau, charte de l'environnement, stratégie nationale du développement durable, plan directeur des aires protégées, stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier, nouveau dispositif de gestion du littoral...) qui vise l'amélioration du cadre de vie des citoyens, le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des activités économiques, respectueuses de l'environnement. Des stratégies de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique sont en cours de mise en œuvre.



Si de telles orientations placent le Royaume dans une posture favorable pour mieux relever les défis de l'agenda 2030, relatif aux objectifs du développement durable, il n'en demeure pas moins vrai que des efforts importants devraient être consentis en matière de renforcement de la résilience au changement climatique afin que celui-ci ne s'érige pas en obstacle majeur au développement du pays.

Face à l'ampleur des menaces systémiques qui pèsent sur la durabilité des ressources et sur la trajectoire de développement du Royaume, du fait du dérèglement climatique, une vision globale et de long terme pour l'adaptation des politiques publiques à la donne climatique s'avère nécessaire. Elle devrait mettre l'accent, prioritairement, sur les populations vulnérables et les zones géographiques sensibles.

Ce sont-là quelques propos introductifs aux travaux de cette rencontre. Je vous remercie de votre aimable attention et reste persuadé que nous assisterons à un débat de haute facture comme il est d'usage à l'IRES.

